

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication : [22/12/2022](#)

Date de convocation : 6 décembre 2022
Date d'affichage : 6 décembre 2022

Séance du 14 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 41

En exercice : 41

Qui ont pris part à la délibération : 23

Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze décembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Pierre AUZOIS, François BONNET, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Alain GOUIRAND, Valérie GRANGE, Alain GUEYDON, Geneviève JEAN, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, Josiane PANATTONI, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Jean-Louis ROBERT, Nicolas SALERNO, Catherine SERRA et Bernadette VITALE.

Procurations de : Jean-Luc BOREL à Rose-Marie DUMONTIER, Jean-Marc BRABANT à Marc DUVAL, Romain BRETTE à Bernadette VITALE, Mariane DOMEIZEL à Pierre AUZOIS, Mylène GARCIN à Géraud DE SABRAN PONTEVES, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Marc JAUBERT à Valérie GRANGE, Samantha KHALIZOFF à Alain GUEYDON, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Joëlle RICHAUD à Franck LAROCHE, Gregory RISBOURG à Geneviève JEAN, Richard ROUZET à Jean-Louis ROBERT.

Absents et excusés : Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Philippe EGG, Jean-François LOVISOL, Michel PARTAGE, Serge ROBIN.

Bernadette VITALE est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2022-107
Convention avec la Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse
portant remboursement des places occupées à la crèche de Cucuron

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2019-101-A du 19 décembre 2019 approuvant la convention avec la Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse portant remboursement des places occupées à la crèche de Cucuron ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

A compter du 1er janvier 2017 et suite à la dissolution de la communauté de communes Les Portes du Luberon, les communes de Cadenet et Cucuron ont intégré la communauté de communes COTELUB tandis que les communes de Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert et Vaugines ont intégré la Communauté d'Agglomération Luberon Mont de Vaucluse – LMV.

La crèche de Cucuron accueille des enfants de Vaugines pour 2,5 ETP. En conséquence il a été convenu avec LMV d'établir une convention de partenariat entre les deux EPCI de manière à confirmer le maintien de ces places dans la structure d'accueil petite enfance et de définir les conditions de prise en charge financière de ces places par LMV.

La précédente convention s'achève le 31 décembre 2022. Il est alors proposé une nouvelle convention.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'approuver la convention ;
- De l'autoriser à signer la convention ;
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la convention ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

35 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Bernadette Vitale
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch,
Président

